

1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Tétracycline-Stricker 1,0 g ad us. vet., Oblets utérins pour vaches

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

1 oblet de 9 g contient :

Substance active:

Tétracycline hydrochloride 1,0 g

Excipients:

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1.

3. FORME PHARMACEUTIQUE

Oblets utérins

Oblet jaunâtre

4. INFORMATIONS CLINIQUES

4.1 Espèces cibles

Vaches.

4.2 Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Prophylaxie et traitement des infections puerpérales (métrite, endométrite, lochiométrie, saprémie, vaginite) et des infections secondaires à des interventions obstétricales (après des mises-bas difficiles, embryotomie, césarienne, prolapsus utérin, blessures des voies obstétricales, après décollement manuel du placenta, rétention placentaire) causées par des agents pathogènes sensibles à la tétracycline.

4.3 Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'infection par des agents pathogènes résistants à la tétracycline.

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la tétracycline ou à un autre composant.

4.4 Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune.

4.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez l'animal

L'utilisation du médicament vétérinaire doit tenir compte d'un antibiogramme..

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Le médicament vétérinaire peut entraîner une sensibilisation. Le contact direct avec la peau ou les muqueuses doit être évité. Il est recommandé de porter des gants lors de la manipulation du médicament vétérinaire et de se laver les mains après usage.

4.6 Effets indésirables (fréquence et gravité)

Une perturbation de l'équilibre hydrique augmente le risque de dysfonctionnement rénal.

La tétracycline peut causer des dommages au foie.

Pendant le traitement, la lumière solaire intense avec une pigmentation cutanée faible déclenche souvent une photodermatite (plus de 1 mais moins de 10 animaux traités sur 100).

Les réactions allergiques sont rares (plus de 1 mais moins de 10 sur 10 000 animaux traités) : En cas de réactions allergiques ou anaphylactiques, l'arrêt immédiat de l'administration du médicament vétérinaire est requis. Les réactions allergiques peuvent être traitées par voie parentérale avec des glucocorticoïdes et des antihistaminiques.

4.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Ne pas utiliser durant toute la gestation.

4.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune connue.

4.9 Posologie et voie d'administration

Selon l'indication et la sévérité du cas, introduire profondément 1 à 2 oblets dans l'utérus.

4.10 Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Sans objet.

4.11 Temps d'attente

Tissus comestibles : 5 jours

Lait : 4 jours

5. PROPRIÉTÉS PHARMACOLOGIQUES

Groupe pharmacothérapeutique: Antibiotique

Code ATCvet: QG51AA02

5.1 Propriétés pharmacodynamiques

La tétracycline est un antibiotique à large spectre, qui se caractérise par une très grande activité antibactérienne vis-à-vis des germes gram positifs et gram négatifs. Elle permet ainsi d'éradiquer les germes le plus souvent en cause dans les infections utérines. La tétracycline a une action bactériostatique

5.2 Caractéristiques pharmacocinétiques

En raison de sa solubilité dans la graisse, la tétracycline a un volume de distribution supérieur à 1 l/kg et atteint des concentrations élevées dans les tissus cellulaires (Kroger 1999b ; Riviere 1995c). La tétracycline est excrétée par le tractus gastro-intestinal à 40 % dans les selles et à 60 % dans l'urine par filtration glomérulaire (Riviere 1995c). Il est inactivé par chélation avec des matières fécales (Plumb 1999 ; McEvoy 1992).

6. INFORMATIONS PHARMACEUTIQUES

6.1 Liste des excipients

Lactose monohydrate

Cellulose microcristalline

Stéarate de magnésium

6.2 Incompatibilités majeures

Sans objet.

6.3 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 36 mois

6.4 Précautions particulières de conservation

Conserver à température ambiante (entre 15°C et 25°C).

6.5 Nature et composition du conditionnement primaire

Boîtes coulissantes en plastique de 10 oblets et emballages en plastique de 100 oblets

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

6.6 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

7. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Biokema SA

Chemin de la Chatanerie 2

1023 Crissier

021 633 31 31

021 633 31 00

hotline@biokema.ch

8. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Swissmedic 35686 010 boîte de 10 oblets

Swissmedic 35686 029 boîte de 100 oblets

Catégorie de remise B: remise sur ordonnance vétérinaire

9. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION/RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION

Date de première autorisation : 20.05.1970

Date du dernier renouvellement : 04.09.2019

10. DATE DE MISE À JOUR DU TEXTE

10.12.2019

INTERDICTION DE VENTE, DÉLIVRANCE ET/OU D'UTILISATION

Sans objet.
